



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°83

07 Janvier 2016

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

**Nous souhaitons une très bonne année 2016 à tous nos lecteurs**

## ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **[Taux de revalorisation des prestations hébergement pour 2016 pour les établissements non habilités à l'aide sociale](#)**

Le taux d'évolution des prix de journées et autres prestations hébergement peuvent évoluer en 2016 jusqu'à 0.61%, après le 0.05% de l'an dernier, cela fait une nette progression.

- **[Taux de revalorisation des prestations hébergement : suite](#)**

Toujours dans l'optique de mieux encadrer l'évolution des tarifs pour les résidents en établissement sur les places non habilitées à l'aide sociale, le ministre chargé des personnes âgées est désormais associé à la fixation du taux d'évolution au côté du ministre chargé de l'économie et des finances ; il cosigne donc l'arrêté annuel fixant le taux d'évolution maximum, lequel encadre dorénavant tant l'évolution du prix du socle de prestations que celle des autres tarifs hébergement. La formule permettant de déterminer ce taux annuel maximal d'évolution est défini par le décret n° 2015-1873 du 30 décembre 2015, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Bon courage pour la compréhension !

- **[Le plan sur les soins palliatifs mobilisera 190 M€ sur trois ans](#)**

Ce plan se fixe pour priorité de développer les prises en charge de proximité, au domicile, comme dans les établissements sociaux et médico-sociaux, grâce notamment au développement des équipes mobiles de soins palliatifs. Marisol Touraine, a détaillé le 3

décembre le "Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie" :

- 30 nouvelles équipes mobiles de soins palliatifs dès 2016
- Plateformes territoriales d'appui : Le plan mise sur les plateformes territoriales d'appui (PTA) ; celles-ci pourront être sollicitées par les médecins généralistes, infirmières ou aidants qui souhaitent acquérir une expertise en soins palliatifs (gestion de la douleur, hydratation, questions éthiques...) ou recourir à un appui pour coordonner les interventions.
- Développer les soins palliatifs en établissements et services sociaux et médico-sociaux : Selon les estimations, la présence d'une infirmière la nuit dans les Ehpad permettrait d'éviter 18 000 hospitalisations de résidents en fin de vie chaque année. C'est pourquoi le plan cherche à favoriser une présence infirmière la nuit dans ces établissements sur la base des expérimentations en cours. Un montant de 2 M€ sera consacré à cette action chaque année, soit un total de 6 M€ sur la durée du plan.

## ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **[La lettre IQUARE : disponible sur l'ARS](#)**

Nous l'avons déjà mentionné dans notre numéro précédent, mais étant donné la richesse des informations sur les 4 lettres en ligne, nous préférons rappeler qu'à ce jour 4 thématiques ont été abordées dans ces lettres :

- La nutrition chez les personnes âgées
- La démence chez la personne âgée
- Le médicament
- La douleur en EHPAD

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **[Normes en EHPAD](#)**

La CNSA publie les résultats de l'étude et les pistes de travail qui pourraient être menées.

- **[Compte pénibilité : Délai de 6 mois supplémentaire](#)**

L'employeur doit déclarer le fait qu'un salarié est exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels, au-delà des seuils fixés par décret afin de permettre aux pouvoirs publics d'alimenter le compte personnel de prévention de la pénibilité de l'intéressé.

Quatre des dix facteurs de risques prévus sont en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Il s'agit des risques liés aux rythmes de travail (travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif) et, parmi les risques liés à un environnement physique agressif, du travail en milieu hyperbare. Les six facteurs restants devaient s'appliquer à partir du 1er janvier 2016 mais un décret a reporté cette entrée en vigueur au 1er juillet 2016 (décret 2014-1159 du 9 octobre 2014, art. 4 modifié par décret 2015-1888 du 30 décembre 2015, art. 3-4).

Pour rappel, il s'agit de risques liés à des contraintes physiques marquées (manutentions manuelles, postures pénibles, vibrations mécaniques) ou à un environnement agressif (agents chimiques dangereux y inclus poussières et fumées, températures extrêmes, bruit). Enfin un [décret](#) du 30 décembre 2015 acte la suppression de la fiche pénibilité (l'arrêté du 30 janvier 2012 est supprimé) et son remplacement par une déclaration via la DADS (déclaration annuelle des données sociales) ou la DSN (déclaration sociale nominative)

- **Etudes sur les évaluations externes : Bilan**

L'observatoire du cabinet d'audit et de conseil KPMG a interrogé par un questionnaire et des entretiens 440 directeurs d'établissements et services sociaux et médicosociaux entre mi-mai et mi-juin 2015 pour connaître leur avis sur les évaluations externes. Un bilan plutôt positif

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Etude DREES sur la « microsimulation sur le champ de la dépendance des personnes âgées » : bienvenue à AUTONOMIX**

Cette étude permet pour les amoureux des chiffres de connaître les simulations sur une population données du nombre de personnes bénéficiant de l'aie sociale, de l'APA, de l'APL et permet ainsi d'appréhender le fameux reste à payer. Un outil complet aussi bien pour les établissements que pour le domicile.

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Un chèque santé pour les CDD : le décret est paru**

Un décret du 30 décembre 2015 détermine les seuils permettant aux accords de branche ou d'entreprise de faire bénéficier aux salariés précaires, en contrats courts ou à temps partiel, un chèque santé à la place de la mutuelle de l'entreprise. Sont concernés les contrats de 3 mois au plus, et les temps partiel de 15 heures au maximum.

En effet, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 prévoit le versement d'une somme par le, ou les employeurs, aux salariés en CDD ou en contrat de mission ou à temps partiel pour l'acquisition d'une complémentaire santé, à compter du 1er janvier 2016. Pour mieux comprendre une [circulaire « questions réponses » de la DSS du 29 décembre 2015](#) explicite le chèque santé à travers des exemples (voir QR 10).

## ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Loi d'adaptation de la société au vieillissement : Socle de prestations**

Nous vous en parlions dans notre agenda précédent, pour plus de transparence dans la facturation des prestations d'hébergement, la loi vieillissement du 28 décembre 2015 a prévu un socle de prestations minimales, qui devrait faciliter la comparaison des prix proposés par chaque EHPAD. Dans son sillage, le décret sur la définition du socle a été publié.

L'objectif est de mieux protéger les usagers en assurant davantage de transparence et en commençant à mieux réguler les tarifs. Pour rendre possible la comparaison des prix à prestation donnée, l'article 57 **impose** aux gestionnaires des EHPAD de prévoir dans le contrat signé avec le résident "un ensemble de prestations minimales relatives à l'hébergement", appelé "socle de prestations".

Ainsi, le tarif d'hébergement communiqué par chaque établissement devra inclure les prestations en question.

Le décret n° 2015-1868 du 30 décembre prévoit également que les EHPAD devront transmettre chaque année à la CNSA, au plus tard le 30 juin, les informations relatives à leur capacité d'hébergement, permanent et temporaire, celles relatives au prix du socle de prestations d'hébergement, ainsi que leurs tarifs afférents à la dépendance. Ces dispositions entreront en vigueur le 1er juillet 2016 ; à titre dérogatoire, pour l'année 2016, les EHPAD ont jusqu'au 30 novembre 2016 pour le faire. Ces informations doivent être transmises à la CNSA "par dépôt sur une plate-forme numérique accessible par internet".

Autre nouveauté : le conseil de la vie sociale (CVS) des établissements sera consulté au moins une fois par an sur le niveau du prix du socle de prestations et sur le prix des autres prestations d'hébergement, ainsi qu'à chaque création d'une nouvelle prestation.

## AGENDA NATIONAL

- **Assises nationales du vieillissement**

Organisées à Paris les 13 et 14 janvier 2016, les Assises nationales du vieillissement auront pour thème "L'humanisation de l'accompagnement des seniors" soit deux jours de conférence autour de séances plénières et ateliers (La loi d'adaptation de la société au vieillissement, En quoi les évaluations des ESSMS contribuent à l'humanisation des projets d'établissements et de services ?...). La participation aux conférences est gratuite. Cependant En raison d'un nombre de places limité, l'inscription en ligne est obligatoire, avant le 6 janvier 2016.

Pour plus de renseignements : <https://www.idealconnaissances.com/assises-vieillissement/#layers-widget-kitae-column-11>

## AGENDA MIDI PYRENEES

- **CPOM** : C'est maintenant officiel le démarrage des CPOM et des EPRD démarreront en janvier 2017. Nous avons déjà réalisé 2 journées de formation en septembre et en

novembre dernier sur cette thématique à Toulouse. Nous reprogrammerons au moins une date prochainement sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016 en fonction des demandes que nous recevrons, alors n'hésitez pas à revenir vers nous si cette thématique vous intéresse.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Fragilité du Sujet Agé - 4<sup>ème</sup> congrès francophone les 17 et 18 mars 2016 à Toulouse**

Le but du 4<sup>ème</sup> congrès francophone sur l'évaluation de la fragilité liée à l'âge et de la prévention de la dépendance est d'échanger sur les connaissances nouvelles et les expériences en cours visant à :

- Repérer les patients fragiles/pré-fragiles en médecine générale et dans la communauté ;
- Mettre en place des plateformes d'évaluation de la fragilité et de la prévention de la dépendance ;
- Bien définir les interventions gériatriques sur le long terme nécessaires pour avoir un impact réel avec notamment l'impact de l'exercice physique, les nouvelles technologies, la nutrition.

## AGENDA LANGUEDOC ROUSSILLON

- **Cafés mémoire et convivialité**

Organisés par France Alzheimer Pyrénées-Orientales et ouverts à tout aidant :

- Le **mardi 12 janvier** à partir de 14h30 au "Café Bleu", 20 rue Graffan à THUIR.
- Le **mardi 19 janvier** à partir de 15h00 au café "La Noisette", 8 rue République à ARGELES-SUR-MER.

## AGENDA AQUITAINE

- **Symposium Aquitain des professionnels des Séniors le 21/01/2016 à Bordeaux.**

[Voir le programme](#)

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail [ciapa@ciapa.fr](mailto:ciapa@ciapa.fr) ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

**Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

<http://cyrildechegne.fr> (nouveau site)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription ».